

L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657)

The Arrest and the Conversion of Isaac de La Peyrère according to Roman Sources (1656-1657)

Yvan Loskoutoff



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rhr/9905>

DOI : [10.4000/rhr.9905](https://doi.org/10.4000/rhr.9905)

ISSN : 2105-2573

Éditeur

Armand Colin

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2019

Pagination : 545-575

ISBN : 978-2-200-93260-2

ISSN : 0035-1423

Référence électronique

Yvan Loskoutoff, « L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657) », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], 3 | 2019, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 08 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rhr/9905> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhr.9905>

YVAN LOSKOUTOFF

Université du Havre
Académie des jeux floraux

L'arrestation et la conversion d'Isaac de La Peyrère d'après les sources romaines (1656-1657)

Le calviniste Isaac de La Peyrère est arrêté à Bruxelles en 1656 pour ses Praedamitae (1655) où il expose l'hérésie d'une humanité antérieure à Adam. Il est libéré sous condition d'aller se convertir à Rome, ce qu'il fait en 1657. En se fondant sur des documents romains récemment signalés (Archives du Vatican, du Saint-Office, de la Propagande de la foi) ou ignorés (Bibliothèque Vaticane), cet article reconstitue l'arrestation, la conversion et la publication qui s'ensuivit. Il révèle de nombreux acteurs souvent inconnus, tels les frères Chifflet, le secrétaire Nypho, l'internonce à Bruxelles De Vecchi, le nonce à Venise Caraffa, le préfet de la Bibliothèque Vaticane Holstenius (lui aussi converti), les jésuites Bergier, Schega, Duneau, Fabri, les cardinaux Barberini et Albizzi, le pape Alexandre VII lui-même.

The Arrest and the Conversion of Isaac de La Peyrère according to Roman Sources (1656-1657)

The Protestant Isaac de La Peyrère was arrested in Brussels in 1656 for his Praedamitae (1655), which hold the heresy that human beings existed before Adam. He was freed under the condition that he would go to Rome and convert there, which was done in 1657. This article studies the arrest, the conversion and the book that followed, using Roman documents recently signaled (Archives of the Vatican, Sant'Uffizio and Propaganda fide) or ignored (Vatican Library). It reveals numerous actors in these events, often unknown, such as the Chifflet brothers, the secretary Nypho, the internuncio De Vecchi in Brussels, the nuncio Caraffa in Venice, the prefect of the Vatican Library, Holstenius (also a convert), the Jesuits Bergier, Schega, Duneau, Fabri, cardinals Barberini and Albizzi, and Pope Alexander VII himself.

Isaac de La Peyrère a surtout intéressé les historiens du libertinage pour ses traités hétérodoxes, *Du rappel des juifs* (1643) et les *Préadamites* (1655). Sa *Relation du Groenland* (1647) et sa *Relation de l'Islande* (1663) ont été interprétées sous l'angle libertin, la découverte des civilisations lointaines invitant à critiquer les croyances de la sienne propre¹. Le présent article traite d'un épisode moins étudié de son existence : l'arrestation suivie de la conversion de ce calviniste au catholicisme.

En 1655 La Peyrère publie anonymement à Amsterdam ses *Praedamitae* où il développe la thèse d'une humanité antérieure à Adam. En février 1656 il est jeté en prison à Bruxelles sur ordre du grand vicaire de l'archevêque de Malines. Il n'en est libéré que sous condition d'aller se convertir à Rome, ce qu'il fait l'année suivante. Il a lui-même brièvement évoqué les faits dans trois ouvrages : l'*Epistola ad Philotimum*, les *Lettres à Monsieur de La Suze*, l'*Apologie*. Dans le premier, publié en latin à Rome en 1657 puis à Francfort en 1658, et la même année à Paris en traduction française de l'auteur, celui-ci justifie sa conversion mais, plus important pour nous, il fait le récit de son arrestation :

Il arriva qu'au mal-heureux mois de Février de l'année 1656. trente hommes armez entrèrent d'insulte dans ma chambre ; d'où ils m'enleverent ; & m'ayans mené par de longs & divers détours des ruës de Bruxelles, ils me jetterent à la fin dans la Tour de Treuremberg².

La Peyrère raconte ensuite la visite du grand vicaire contre lequel il s'emporta. Dans les *Lettres à Monsieur de La Suze*, il explique qu'il eut dans sa prison des entretiens préalables à l'abjuration, il protesta de son désintéressement et reproduit l'extrait des

1. On trouvera des éléments de bibliographie critique des œuvres de La Peyrère dans notre article : « La conversion d'Isaac de La Peyrère (1657) d'après la correspondance du P. François Duneau S. J., agent secret de Mazarin à Rome », *Journal des savants*, juin 2018, p. 97-115.

2. *Isaaci Peyrerii Epistola ad Philotimum, qua exponit rationes, propter quas ejuraverit sectam Calvinii, quam profitebatur et Librum de prae-adamitis, quem ediderat*, Romae, [s. n. : Typis sacrae congregationis de propaganda fide], 1657 ; Francofurti, W. Serlinus, 1658 ; *Lettre de La Peyrère à Philotime, dans laquelle il expose les raisons qui l'ont obligé à abjurer la secte de Calvin qu'il professoit, & le livre des Preadamites qu'il avoit mis au jour, Traduit en François, du Latin imprimé à Rome, par l'auteur mesme*, Paris, Augustin Courbé, 1658, p. 125.

actes du Saint-Office romain en date du 11 mars 1657³. L'*Apologie* n'est pas une narration mais une présentation des motifs qui l'ont conduit à changer de religion⁴.

Ses quatre biographes se sont tous fondés sur ces ouvrages pour évoquer ces épisodes. René Pintard, qui a sorti l'écrivain de l'oubli en le plaçant parmi ses « libertins érudits », y ajoute une lettre manuscrite de son protecteur le prince de Condé qui témoigne du zèle de celui-ci pour la conversion⁵. Jean-Paul Oddos, d'après un article de Pierre Bayle dans son *Dictionnaire historique*, pense que le confesseur du prince, le jésuite Bergier, y joua son rôle⁶. Richard Popkin précise l'épisode romain grâce à Richard Simon et à Christian Huygens⁷. Élisabeth Quennehen s'interroge pour sa part sur l'arrestation : « En février 1656 selon nos sources, toutes indirectes. Lapeyrère lui-même, qui revient à plusieurs reprises sur cette arrestation, ne précise aucune date »⁸.

Aucun de ces biographes n'a exploité les fonds d'archives romains. Les recueils de la secrétairerie d'État, aux archives secrètes du Vatican, recèlent environ trente-cinq documents relatifs à cette affaire. Ce sont les dépêches du secrétaire de l'inter-nunciature de Bruxelles, Ferdinando Nypho, assurant l'intérim, bientôt remplacées par celles du nouvel internonce, Girolamo de Vecchi. Ce sont aussi les dépêches romaines du secrétaire d'État Giulio Rospigliosi, bientôt cardinal puis pape sous le nom de Clément IX. Sans compter quelques pièces du prince de Condé ou de La Peyrère lui-même. Nous étions jusqu'à présent essentiellement réduits à sa seule version des faits. Cette source révèle un nouveau point de vue : celui de l'autorité ecclésiastique. Il en est de même pour les archives du Saint-Office, récemment ouvertes

3. *Recueil de lettres écrites à Monsieur le comte de La Suze, Pour l'obliger par raison à se faire Catholique*, Paris, Siméon Piget, 1661, p. 70-91.

4. *Apologie de La Peyrère*, Paris, Thomas Joly, 1663.

5. *Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, Genève, Slatkine, 1983 (1^{ère} édition 1943), p. 421-422.

6. *Isaac de Lapeyrère (1596-1676), Un intellectuel sur les routes du monde*, Paris, Champion, 2012 (thèse, Grenoble, 1974), p. 79.

7. *Isaac La Peyrère (1596-1676), His Life, Work and Influence*, Leiden, Brill, 1987, p. 14.

8. « "L'auteur des *Préadamites*", Isaac Lapeyrère, Essai biographique », *Dissidents, excentriques et marginaux de l'Âge classique, Autour de Cyrano de Bergerac, Bouquet offert à Madeleine Alcover composé par Patricia Harry, Alain Mothu et Philippe Sellier*, Paris, Champion, 2006, p. 349-373, p. 367, note 99.

aux chercheurs⁹. Seul un Allemand, Andreas Pietsch, a signalé ces deux sources, ainsi que celle de la congrégation de la propagande de la foi, sans pourtant les utiliser dans la même perspective ni dans le même détail que nous allons le faire¹⁰. Nous y ajouterons la Bibliothèque Vaticane, qui offre trois nouveaux témoignages, dont celui du pape Alexandre VII.

Dans un récent ouvrage sur les conversions en contexte romain, Irene Fosi a étudié les institutions qui en avaient la charge puis analysé trois exemples : deux Allemands, l'orfèvre Gaspare Fischer, le médecin du pape, Johannes Faber et un Français, le pamphlétaire Guillaume Reboul¹¹. Ceux-ci étaient installés sur place. Le cas de La Peyrère diffère. Son abjuration, c'est-à-dire l'officialisation de sa conversion par la signature d'un acte où il renonce à ses erreurs passées et fait profession de sa nouvelle foi, se déroula en deux temps. Elle eut d'abord lieu à Bruxelles, puis elle fut entérinée par le voyage de Rome « théâtre des abjurations solennelles » suivant l'expression que Daniela Solfaroli Camillocci emprunte à Irene Fosi¹². Les sources romaines vont permettre d'identifier les nombreux acteurs, souvent restés dans l'ombre, de ce processus multiple, à la fois religieux, diplomatique et scientifique.

LES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN

C'est à la demande de la représentation diplomatique du Saint-Siège à Bruxelles que La Peyrère fut arrêté sur ordre des autorités ecclésiastiques locales. Il fut soumis à la juridiction du Saint-Office par le transfert de son affaire à Rome.

9. Olivier Poncet, « L'ouverture des Archives du Saint-Office et de l'Index. Échos d'une journée de présentation », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 84, 1998, p. 97-103.

10. Isaac La Peyrère, *Bibelkritik, Philosemitismus und Patronage in der Gelehrtenrepublik des 17. Jahrhunderts*, Berlin, De Gruyter, 2012, ch. VI, 1, « La Peyrère- le catholique », particulièrement p. 236-242.

11. *Convertire lo straniero : forestieri e inquisizione a Roma in età moderna*, Roma, Viella, 2011, avec bibliographie surtout germanique.

12. Voir l'introduction au recueil d'article qu'elle a dirigé avec Maria-Cristina Pitassi, où elle fait une bibliographie de la conversion, *Les modes de la conversion confessionnelle à l'Époque moderne, Autobiographie, altérité et construction des identités religieuses*, Firenze, Olschki, 2010, p. XXII.

L'intérim de Ferdinando Nypho

Quatre lettres de Ferdinando Nypho, secrétaire assurant l'intérim de l'internonciature¹³, ainsi qu'une réponse du secrétaire d'État Rospigliosi font suivre le déroulement de l'arrestation puis de l'incarcération en février-mars 1656.

Dans une première dépêche du 19 février, le secrétaire en mentionne une précédente du 5 du même mois dont on doit constater qu'elle manque au recueil. Il rend compte de ses efforts pour la capture de l'auteur des *Préadamites*. Il a fourni un exemplaire du livre au vicaire général de l'archevêché, Le Roy, et lui a fait un rapport sur ce qu'il savait de son responsable, « sur les maisons qu'il fréquentait et les discours qu'il y tenait, s'efforçant d'instiller doucement son venin dans les âmes de ses interlocuteurs, donnant à entendre qu'il augmentait son livre et le traduisait en français pour le rendre accessible aux femmes »¹⁴. Ces renseignements, s'ils révélaient toute l'ampleur du danger, ne suffisaient pas pour des poursuites judiciaires. Nypho savait néanmoins que l'évêque de Namur en avait engagé et que le coupable avait fui pour échapper à la prison, ce dont lui-même témoigne dans son *Epistola ad Philotimum*¹⁵.

Afin d'éviter que, devinant ce qui se tramait, il ne s'enfuît de nouveau, Nypho fit intervenir les jésuites auprès de l'archiduc. Le grand vicaire, sans attendre plus de preuves, procéda à l'arrestation pour mettre le coupable dans les prisons de la curie spirituelle. L'événement eut donc bien lieu en février 1656 à Bruxelles, dans les jours qui précédèrent le 19¹⁶. Nypho craignait une demande de libération de la part de Condé, il obtint une audience de l'archiduc où l'on s'accorda sur la réponse à donner : étant livré à la justice ecclésiastique, le prisonnier se trouvait hors du pouvoir du prince.

13. Sur lui, voir Lucien Ceysens, « Ferdinand Nipho (1626-1659), secrétaire à la nonciature de Bruxelles et internonce ad interim », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 43, 1973, p. 545-559. Cet article ne mentionne pas le rôle joué dans l'affaire La Peyrère.

14. Archivio Segreto Vaticano (ASV), *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 71 : « delle case ove conversava, e dè discorsi che vi teneva, procurando d'instillare dolcemente il suo veleno ne gl'animi di quelli con cui trattava, con dare ad intendere che augmentava il suo libro, e lo traduceva in Francese, per renderlo famigliare alle donne ».

15. *Op. cit.*, p. 123.

16. Louis Lafuma écrit par inadvertance que La Peyrère fut emprisonné « à Anvers », Pascal, *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1963, p. 657.

Nypho révélait ensuite que la capture avait réussi grâce à l'aide des frères Chifflet, le médecin, c'est-à-dire Jean-Jacques, qui avait signalé le fuyard, et Philippe, abbé de Balerne, qui avait indiqué son refuge : « l'un et l'autre ont montré un zèle particulier dans cette affaire, comme toute cette maison le manifeste habituellement en chaque occasion regardant le bon service de Dieu et du Saint-Siège »¹⁷. Dans les pratiques de l'Inquisition, le motif des dénonciations et témoignages devait être précisé¹⁸. C'est ici le cas, même si nous ne sommes pas à strictement parler dans une procédure inquisitoriale mais de justice ecclésiastique ordinaire. La famille Chifflet était en effet une championne de la Réforme catholique¹⁹. En 1640, Philippe Chifflet avait procuré à Anvers chez Balthasar Moretus une édition des décrets du concile de Trente. L'occasion se présentant, il n'hésitait pas non plus à agir en tant que dénonciateur. On ne sera pas étonné d'apprendre qu'il avait pour autre frère le célèbre jésuite Pierre-François Chifflet. La Peyrère sut-il à qui il devait son arrestation ? En tout cas, il n'en dit mot dans ses ouvrages. Il est vrai que le nouveau catholique n'avait aucun intérêt à se retourner contre ceux qui lui avaient permis de l'être. La critique avait jusqu'à présent ignoré ce rôle secret mais décisif des érudits francs-comtois.

Nypho achève en se proposant de faire parvenir un exemplaire du livre à Rospigliosi. Il joint la pièce imprimée de l'évêque de Namur datée du 3^e jour de 1656 condamnant l'ouvrage (Figure 1)²⁰, ainsi qu'une lettre du même évêque qui renouvelle cette condamnation le 14 février de la même année.

17. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 72 : « Il Sig:re Protomedico Chifflet fù quello che mi disse trovarsi quà l'Autore sopradetto, e'l Sig:re Filippo Chifflet Denominato Abbate di Balerna significò in che casa egli dimorava, e l'uno e l'altro hà dimostrato particolar zelo in questo negotio, come tutta quella casa è solita di palesare in ogni occasione che riguarda il buon servitio di Dio e della S:ta Sede ».

18. Voir John Tedeschi, *The Prosecution of Heresy, Collected Studies on the Inquisition in Early Modern Italy*, Binghamton-New York, Center for Medieval and Early Renaissance Studies-State University of New York, 1991, p. 140.

19. Sur eux, voir Laurence Delobette et Paul Delsalle (dir.), *Autour des Chifflet : aux origines de l'érudition en Franche-Comté*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007.

20. Voir *Lettre de La Peyrère à Philotime, op. cit.*, p. 123 : « l'Evesque de Namur avoit fait publier une censure contre mon livre, par toutes les Eglises de la ville, le jour de Noël de l'année 1655. [...] On avoit envoyé des personnes

La seconde dépêche, datée du 26 février, révèle que Condé est intervenu pour obtenir la libération de son gentilhomme. Il en harcèle l'archiduc à tel point que celui-ci se déclare prêt à le laisser quitter ses États. Nypho le lui déconseille « car la libération d'un homme si pernicieux à la foi catholique causerait grand regret à Sa Sainteté »²¹. Il se propose lui-même de faire changer le prince d'avis. Pour être introduit auprès de sa personne il est allé trouver son familier le président Viole qui s'est déclaré très favorable à La Peyrère. Il a finalement obtenu une audience où il a fait comprendre combien cette libération déplairait à Sa Sainteté. Le prince avait répondu en exagérant son zèle pour la religion catholique. Il avait rappelé que La Peyrère le servait depuis seize ans, que ses fidèles protestants l'abandonneraient s'il n'obtenait sa libération, quitte à le faire punir si nécessaire. Il se refusait à penser que le pape voulait ainsi sa ruine. Nypho promit alors de tenter son possible avec Le Roy, ce dont il se garda bien. Il conseilla au contraire de maintenir le captif dans sa prison et fit intervenir à cet effet auprès de l'archiduc le jésuite Schega, confesseur de ce dernier²². Il terminait en évoquant pour la première fois la possibilité de transférer La Peyrère à Rome, se prévalant de l'exemple d'un bénédictin anglais dont il taisait le nom, auteur d'un livre injurieux au Saint-Siège, qui vers 1625 avait subi ce sort sur l'ordre du nonce d'alors, le cardinal de Bagno²³.

apostées dans toutes les Eglises, pour me nommer, & pour faire entendre à tout le Peuple, que j'estois censuré comme Calviniste, & comme Juif ».

21. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 84 : « la liberatione d'un huomo tanto pernicioso alla fede Catt:ca recaria gran rammarico alla San:tà di N. S.re ».

22. Sur le P. Schega, voir *Miscellanea jansenistica offerts à Lucien Ceysens O. F. M.*, Louvain, Institutum historicum augustinianum, 1963, *ad indicem* ; Lambert Vos (éd.), *La correspondance d'Andrea Mangelli, internonce aux Pays-Bas (1652-1655)*, Bruxelles-Rome, Institut Historique Belge de Rome, 1993, *ad indicem*.

23. Il peut s'agir de Thomas Greeney (Grinaeus) auteur d'une *Appellatio qua reverendi patres, Thomas Prestonus, & Thomas Greenaeus Angli Benedictini ad Romanum summumque pontificem immediate provocarunt*, Augustae, Apud Baptistam Fabrum, 1620. Il meurt à l'abbaye du Mont-Cassin en 1625 en ayant désavoué ses erreurs, la congrégation de l'Inquisition désirant savoir s'il existe un écrit de rétractation. Voir Lucienne Van Meerbeeck (éd.), *Correspondance des nonces Gesualdo, Morra, Sanseverino, avec la secrétairerie d'État pontificale (1615-1621)*, Bruxelles-Rome, Institut historique belge de Rome, 1937, *ad indicem*, et Bernard de Meester (éd.), *Correspondance du nonce Giovanni-Francesco Guidi di Bagno (1621-1627)*, Bruxelles-Rome, Institut historique belge

La dépêche suivante, datée du 4 mars, rapporte l'audience accordée à Nypho et Le Roy par l'archiduc. Ce dernier, continuellement importuné par Condé pour la libération de son protégé, ne sait que faire. Le grand vicaire de l'archevêque propose alors une solution médiane : que le procès revienne à la justice ecclésiastique mais que le prince soit associé à l'exécution des peines « pour lui donner satisfaction »²⁴. En cas de châtement physique, la personne lui serait consignée comme à un supérieur laïc. L'expédient est accepté par l'archiduc. À la même date mais par une autre lettre, Nypho annonce l'arrivée du nouvel internonce, Monseigneur Girolamo de Vecchi. Dorénavant, il n'écrira plus de rapports au secrétaire d'État, il se contentera de servir²⁵.

La seule réponse de Rospigliosi à Nypho présente dans ces recueils date du 18 mars. Le secrétaire d'État informe que Sa Sainteté approuverait une intervention auprès de l'agent du prince à Rome afin que ce dernier renonce à ses volontés et laisse la justice ecclésiastique suivre son cours « pour maintenir dans ces régions la pureté de notre sainte foi »²⁶. L'agent, qui est alors M. de Saller²⁷, a promis d'écrire. Rospigliosi renouvelle sa confiance à Nypho qui pourra continuer à servir dans cette affaire.

Durant l'intérim de Nypho, La Peyrère a été arrêté grâce à l'aide des frères Chifflet, il a été incarcéré sur ordre de Le Roy, grand vicaire de l'archevêque de Malines. Néanmoins, le prisonnier est gentilhomme du prince de Condé qui entend le faire libérer. La négociation se déroule entre le prince, l'archiduc et le Saint-Siège représenté par Nypho qui reçoit les instructions du secrétaire d'État Rospigliosi, dont une seule à son intention est demeurée

de Rome, 1938, 2 vol., *ad indicem*. Il peut aussi s'agir de John Barnes qui ayant publié deux livres, l'un contre la réunion des branches de l'ordre bénédictin anglais voulue par le pape, l'autre contre les jésuites, fut arrêté en 1626, mis aux châteaux de Cambrai puis de Vilvorde sur ordre de Guidi di Bagno, transféré à Rome en 1628, incarcéré au Saint-Office pour finir dans une maison d'aliénés (+1661), voir Lucien Ceyssens, « "Les sept points" jansénistes », *id.*, *Jansenistica minora*, Malines, Imprimerie Saint-François, s. d., t. 2, paginé séparément.

24. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 95, « per dar qualche soddisfazione al Sig : re Pn'pe ».

25. *Ibid.*, fol. 96.

26. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 57 v. : « per mantenere in coteste parti la purità della nostra santa fede ».

27. Ce personnage est absent de l'article de Pierre Lefebvre, « Aspects de la "fidélité" en France au XVII^e siècle : le cas des agents des princes de Condé », *Revue historique*, 250, 1973, p. 59-106.

dans ces archives. Condé avance deux arguments : l'ancienneté de service, la confiance de ses fidèles protestants qui serait trahie si son gentilhomme était abandonné à son sort. L'autorité ecclésiastique refuse la libération mais propose un moyen terme, gardant l'action de justice et laissant au prince l'exécution des peines. Pour finir, une autre solution se profile, suivant une procédure déjà éprouvée : l'envoi du prisonnier à Rome, sans qu'il soit encore question d'abjuration, issue qui ne s'imposera que plus tard. Le bras de fer entre Condé et le Saint-Siège va se poursuivre durant l'internonciature de Girolamo de Vecchi où Nypho jouera encore son rôle.

L'internonciature de Girolamo de Vecchi²⁸

Au printemps de 1656 les négociations piétinent. Lorsque l'archiduc accorde à De Vecchi son audience de nouvel internonce²⁹, le sujet est à l'ordre du jour. Celui-ci réaffirme la position du Saint-Siège : en aucun cas le prince ne doit se mêler d'une cause purement religieuse. Le privilège qu'il dit tenir du roi d'être le patron absolu de ses familiers ne suffit pas, d'ailleurs le monarque n'en aurait certainement pas fait usage dans un tel cas³⁰. Dans sa dépêche de la même date Rospigliosi se félicite de l'emprisonnement, affirme que Sa Sainteté ne permettra pas que le cours de la justice soit interrompu et attend l'exemplaire du livre qui lui a été promis³¹. Il lui est envoyé par l'internonce qui résiste face à un Condé qui insiste³², alors que Sa Sainteté espère qu'il va abandonner³³. Le prince cesse en effet ses démarches, ce qui suscite aussitôt la méfiance de l'internonce. Sur sa demande l'archiduc transfère La Peyrère de la prison de la curie archiépiscopale à la plus sûre prison royale. Ce changement de lieu de détention n'est pas rapporté par le principal intéressé dans ses

28. Voir Pietsch, *op. cit.*, p. 236-237.

29. Ses lettres ont bénéficié d'un inventaire descriptif : Valérie Busin (éd.), *La correspondance de Girolamo di Vecchi internonce aux Pays-Bas (1656-1665)*, Bruxelles-Rome, Institut Historique Belge de Rome, 1999. Je remercie Julien Regibeau (Université de Liège) pour m'avoir signalé cet instrument.

30. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 107, 11 mars 1656.

31. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 56 v., 11 mars 1656.

32. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 126, 24 mars 1656. Rospigliosi accuse réception du livre des *Préadamites* le 15 avril, ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 62.

33. *Ibid.*, fol. 60, 1^{er} avril 1656.

pages autobiographiques où seule se trouve mentionnée la tour de Treuremberg³⁴.

Devant ce durcissement de la position papale, le 12 avril Condé fait le point dans une lettre à son agent romain, Saller, chargé d'exposer son contenu « a la premiere audience que vous pourrez avoir »³⁵. Il commence par reprendre l'argument de la durée du service : « La Peyrere est un homme qui a esté longtemps domestique de feu M. mon Pere, et qui est devenu le mien après la mort de M. mon Pere ». Il cherche ensuite, et c'est nouveau, à diminuer le caractère subversif de son ouvrage : « Il s'estoit advisé dès y a long temps de faire de certaines recherches qui luy ont donné matiere de mettre au jour le livre dont il est question aujourd'huy, qui est plustost un traict de fantaisie fort chimerique qu'un dessein premedité de choquer l'Église et de renverser les fondemens de la creance Universelle ». Mais après avoir tenté d'excuser son erreur, il la condamne : « J'ay trop de Zele pour la religion pour me rendre le Protecteur d'une herezie comme celle la ». Puis il revient à son argumentation habituelle, l'arrestation s'est accomplie par le moyen du bras séculier, violant le traité avec le roi catholique, « sur la foy duquel tous les François qui sont icy avec moy sont venus ». Il rappelait qu'il avait proposé l'emprisonnement du coupable dans l'une de ses places quitte à le présenter à la justice ecclésiastique en temps voulu, ajoutant :

On n'auroit rien fait en cela contre le droict de l'Église ny contre l'auctorité du Pape, et du St Siege, et l'on auroit pû sauver mes droicts et mes privileges qui se trouvent tout à fait violés en cette occasion, Puis que par mon traicté tous les François qui sont avec Moy doibvent avoir icy la mesme liberté de conscience que celle qu'ils ont en France, et ne sont subjects a aucune inquisition d'autant plus qu'il n'y en a point d'admise en ce pays, Ce qui faict tout l'interest que j'ay pris en cette affaire, et non po' auctoriser la Peyrere dans son escrit, qui est une chose que Je ne feray jamais sachant qu'il est entierement contraire a la Religion³⁶.

L'affaire se trouvait donc dans l'impasse : le droit du prince avait été violé mais l'Église se refusait à revenir sur ce qui avait été fait.

34. Voir l'introduction du présent article.

35. V. Busin (*op. cit.*, p. 27, note 14) écrit que cette lettre est « adressée au pape ». Elle est plus exactement adressée à M. de Saller avec mission d'en transmettre le contenu au pape.

36. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 157.

Le 15 avril, De Vecchi constatait que Condé avait cessé ses démarches et se promettait de faire avancer le procès après l'élection du nouveau grand vicaire car Le Roy était mort entre-temps³⁷. Le 13 mai, Rospigliosi rapportait une nouvelle réclamation de Condé qui voulait que La Peyrère lui fût remis pour le remettre au pape, ce dernier lui recommandant pourtant de ne pas s'ingérer dans cette affaire³⁸. Le 3 juin le procès avançait, le prince semblait s'être assagi, le président Viole était venu voir De Vecchi³⁹. À la même date Rospigliosi évoquait la nouvelle proposition de Condé faite par l'intermédiaire de Saller : un livre de rétractation que composerait La Peyrère bien gardé dans une place du prince. Le pape craignait sa fuite et voulait d'abord son abjuration⁴⁰.

C'est le 10 juin que l'affaire se dénoue⁴¹. La Peyrère ayant demandé à De Vecchi de parler à l'un des fonctionnaires de l'internonciature, Nypho lui est envoyé auquel il avoue avoir écrit ses *Préadamites* sans mauvaise intention et se trouver prêt à devenir catholique. L'un des gentilshommes de Condé, Lenet, est ensuite reçu par l'internonce pour l'informer que le captif est disposé à la conversion⁴². De Vecchi le visite alors dans sa prison où il affirme vouloir faire une profession publique de foi catholique à Rome. Nypho recueille sa déclaration écrite dont la copie est jointe au courrier, l'autographe figurant plus loin dans le recueil. De Vecchi termine en soulignant l'importance d'un tel événement capable d'en susciter d'autres semblables.

À la même date Condé envoie à Rome une lettre bien connue où il se réjouit de l'issue de l'affaire : « Je prendray toutes les precautions que le pape pourra souhecter pour la conduite dud' Sr de La Peraire à Rome, et pour l'accomplissement sincere de sa parole, qu'il donne au pape dans la supplique qui est cy jointe et qu'il m'a confirmée, en telle sorte que vous pouvés respondre de

37. *Ibid.*, fol. 159.

38. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 65.

39. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 222.

40. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 69.

41. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 235.

42. Pierre Lenet n'était pas un jésuite confesseur du prince de Condé, contrairement à ce qu'écrit David Wetsel dans *Pascal and Disbelief, Catechesis and Conversion in the Pensées*, Washington D. C., The Catholic University of America Press, 1994, ch. II, « Isaac de La Peyrère and the Discovery of Pre-Biblical Time », p. 149. Ce personnage a laissé des mémoires, voir Pierre Lefebvre, art. cit., p. 60.

tout en mon nom »⁴³. Dans ses écrits autobiographiques, La Peyrère confie que le président Viole est venu le visiter en prison pour le convaincre de se convertir et qu'il a eu à ce sujet des conférences avec Lenet, deux personnages que nous avons entrevus⁴⁴. Le 24 juin, on apprend la satisfaction de Sa Sainteté à ce que De Vecchi a fait insinuer sa pensée au prince par le président Viole⁴⁵.

La déclaration autographe du 10 juin 1656 est une pièce importante (Figure 2)⁴⁶. Écrite et signée en prison, c'est elle qui déclenche le processus de l'abjuration. En voici la traduction :

Très saint Père,

Isaac de La Peyrère, auteur du livre intitulé les *Préadamites*, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, expose en toute soumission que la lumière de la vérité catholique lui étant si bien apparue par le secours singulier de la divinité, dégoûté de sa vie passée, il est prêt à faire une profession de foi publique ainsi qu'à abjurer et détester toute doctrine qu'il aurait élevée contre la chaire de saint Pierre. Et pour s'affermir et mieux édifier, il demande très humblement à être pardonné par Votre Béatitude afin que dans l'auguste cité, capitale spirituelle et temporelle du monde, il puisse accomplir un tel acte. Et il est prêt à recevoir l'ordre de Votre Sainteté de réfuter non seulement ses propres œuvres mais aussi celles de ceux qui ont eu l'audace d'écrire ou de dogmatiser contre le Saint-Siège.

Que Dieu..., donné à Bruxelles le 10 juin de l'année 1656

Isaac de La Peyrère.

La déclaration procède en trois temps correspondant chacun à une phrase. L'auteur se dit d'abord déterminé à la profession de foi publique et à l'abjuration. Ensuite, il admet qu'un tel acte ne pourra se produire qu'une fois le pardon pontifical accordé. Enfin il est prêt à mettre sa plume au service de la lutte contre l'hérésie en réfutant non seulement ses propres œuvres mais aussi celles des autres.

Il ne s'arrêta pas en si bon chemin. Le même 24 juin, De Vecchi se réjouissait que tout se fût amélioré. La Peyrère voulait non seulement se rétracter mais aussi se convertir et faire servir ses talents à la cause de la vraie religion. Après la déclaration écrite, l'internonce en profita pour lui demander une profession de foi. Qu'à cela ne tienne, il avait même déclaré à Nypho vouloir se

43. Publiée par Pintard, *op. cit.*, p. 421-422, repris par Oddos, *op. cit.*, p. 86.

44. *Recueil de lettres écrites à Monsieur le comte de La Suze pour l'obliger à se faire catholique*, *op. cit.*, p. 64 et p. 70.

45. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 71.

46. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 262.

faire prêtre⁴⁷. Le 1^{er} juillet, Rospigliosi se félicitait des nouvelles dispositions d'esprit du prisonnier⁴⁸, le 8, il attendait les sentiments de Sa Sainteté sur la demande du prince⁴⁹, le 15, il annonçait l'autorisation de venir dans la Ville éternelle⁵⁰. Le 23, Rospigliosi informait que le pape avait promulgué un bref en faveur de La Peyrère⁵¹, qui fut transmis à Condé avec des mots appropriés par l'intermédiaire de l'internonce⁵².

Tout s'enchaîna ensuite rapidement. Après avoir reçu le bref, ainsi que nous en informe une dépêche du 2 septembre⁵³, Condé envoya Lenet avec instruction d'accueillir le prisonnier en son nom. De Vecchi le fit libérer lundi après le déjeuner. Il vint à sa maison en compagnie de Lenet pour rétracter son livre et faire sa profession de foi. La pièce, datée du 28 août et signée de Nypho, est jointe⁵⁴. Elle commence par un credo. Elle se poursuit par l'engagement d'accepter : les traditions et constitutions de l'Église, la Sainte Écriture dans le sens que lui donne l'Église suivant l'accord unanime des Pères, les sept sacrements de la nouvelle loi, le péché originel et la justification, le sacrifice de la messe et la transsubstantiation, le purgatoire, le culte des saints et de la Vierge, celui des reliques et des images, les indulgences, l'obéissance au pontife successeur de Pierre, les canons des conciles œcuméniques. Cette première partie de la profession suit une rédaction type dont il existe des exemplaires imprimés, tel celui qui fut utilisé pour Lucas Holstenius⁵⁵. La fin s'applique plus particulièrement à l'impétrant qui est reçu dans l'Église catholique romaine. À genoux, la main sur les Évangiles, il prononça à haute et intelligible voix cette profession de foi et la rétractation de son livre, qu'il signa devant l'internonce et les agents de Condé : Pierre de Lenet, conseiller du roi très chrétien, Pierre Bourquignet et Claude Magry. Ensuite, avant de partir pour Rome, il

47. *Ibid.*, fol. 261.

48. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 72.

49. *Ibid.*, fol. 73.

50. *Ibid.*, fol. 74.

51. *Ibid.*, fol. 74 v.

52. *Ibid.*, fol. 80 v., 26 août 1656.

53. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 350.

54. *Ibid.*, fol. 351-354.

55. Biblioteca Apostolica Vaticana (BAV), ms. Barb.lat.2182, fol. 24-25 (Recueil de textes officiels relatifs à Lucas Holstenius).

alla saluer le prince dans son camp. Celui-ci écrivit une lettre sur sa libération et le pape y répondit par un bref⁵⁶.

Le 16 décembre, le récent converti avait quitté Bruxelles avec une recommandation pour le nonce de Venise, le secrétaire d'État en ayant envoyé une autre à la même date sur ordre de Sa Sainteté⁵⁷. Elle figure en effet dans les recueils de cette nunciature. Rospigliosi y informe le nonce Carlo Caraffa qu'il recevra de son collègue de Bruxelles une recommandation pour le sieur Isaac Peyrère, sujet distingué non seulement par son appartenance au prince de Condé mais aussi par ses qualités d'érudition et de littérature⁵⁸. Ce nouveau catholique venait à Rome pour baiser les pieds de Sa Sainteté et renouveler le témoignage de sa conversion. Rospigliosi demandait de faire le nécessaire pour faciliter son voyage. Le 23 décembre, Caraffa répondait n'avoir rien reçu de Bruxelles, il ne croyait pas que le voyageur fût arrivé dans sa ville mais se disait prêt à le traiter courtoisement et à l'assister dans son itinéraire⁵⁹. Le 6 janvier suivant, il annonçait :

Pas plus tard que cette semaine est arrivé à Venise et venu me présenter une lettre de Monseigneur l'Internonce de Bruxelles le sieur Isaac de La Peyrère ; je lui ai procuré toute mon assistance et j'ai fait tout ce dont j'étais capable pour son service. Il pense se mettre en route dans trois ou quatre jours. Je ne laisserai pas de l'accompagner de lettres pour Messeigneurs les cardinaux légats et de toutes les démonstrations de courtoisie désirables pour me conformer aux très bénignes indications de Notre Seigneur communiquées par votre Seigneurie Illustrissime⁶⁰.

Le 13 janvier, Rospigliosi transmettait la nouvelle à Girolamo de Vecchi⁶¹. Venise n'est pas le chemin le plus court pour aller

56. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 83 v., 23 septembre 1656.

57. *Ibid.*, fol. 96.

58. ASV, *Segreteria di Stato, Venezia*, 280, fol. 93.

59. ASV, *Segreteria di Stato, Venezia*, 88, fol. 513.

60. ASV, *Segreteria di Stato, Venezia*, 89, fol. 16 : « Non prima di questa settimana è giunto in Venetia, et è stato da me à presentarmi una lettera di Mons.r Internunzio di Bruxelles il Sig. re Isac della Peyrera al quale hò esibito ogni mia assistenza, e tutto quello, che mai conoscesse potersi da me operare in suo servizio Egli fà pensiero di mettersi in viaggio frà tre ò quattro giorni, Et io non lascierò d'accompagnarlo con lettere à Sig.ri Cardinali Legati, e con tutte le altre dimostrazioni di cortesia che potranno desiderarsi, per conformarmi à i cenni benignissimi di N. S.re comunicatimi da V. S. Ill.ma... ».

61. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 101 v.

de Bruxelles à Rome. C'est même un assez considérable détour. Qui en prit l'initiative ? D'après ce texte, elle revint à Sa Sainteté elle-même. Voulut-elle ménager à un nouveau converti de choix un itinéraire destiné à lui faire pleinement goûter les séductions de l'Italie catholique. Le voyage, d'un lieu à un autre, n'offrait-il pas une sorte de métaphore de la conversion, d'une religion à une autre ? Le rigoureux chemin de la foi s'adouçissait d'agréments touristiques. Ainsi seraient confirmées les vues d'Irene Fosi qui identifie sous Alexandre VII « une nouvelle politique de conversion » plus séduisante, « un projet culturel pour convertir »⁶². Ajoutons qu'en cette même période se préparait le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans la Sérénissime, qui sera officialisé au printemps.

L'arrivée dans la Ville éternelle, le 27 janvier 1657, et le séjour, qui dura presque un an, ont été racontés par un agent secret de Mazarin, le jésuite François Duneau, dans une correspondance conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères⁶³. Sur ordre d'Alexandre VII, La Peyrère fut confié aux soins spirituels du P. Lucas Holstenius, préfet de la Bibliothèque Vaticane, lui-même naguère luthérien et spécialisé dans la conversion de ses anciens coreligionnaires. Le P. Duneau s'en occupa aussi. Le 11 mars 1657, dans la sacristie de la cathédrale Saint-Pierre, l'auteur des *Préadamites* réitéra son abjuration et fut définitivement admis au sein de l'Église romaine par les cardinaux Barberini et Albizzi, ce dernier jouant le premier rôle au Saint-Office⁶⁴.

LES ARCHIVES DU SAINT-OFFICE

Les relations de La Peyrère avec l'Inquisition ont été évoquées par Andreas Pietsch dans son récent ouvrage où il publie incomplètement trois sur quatre des *acta* présents aux archives

62. *Op. cit.*, ch. VII, 1, « Alessandro VII : una nuova politica conversionistica » et 3, « Un progetto culturale per convertire ».

63. Voir notre article cité note 1.

64. Sur lui, voir Lucien Ceysens, *Le cardinal François Albizzi (1593-1684), Un cas important dans l'histoire du jansénisme*, Romae, Pontificum Athenaeum Antonianum, 1977. Voir aussi notre article, « Hercule et Atlas à Rome puis à Modène, Un présent diplomatique du cardinal Francesco degli Albizzi au cardinal Mazarin », *xvii^e siècle*, n° 241, octobre-décembre 2008, p. 677-708.

du Saint-Office⁶⁵. Dans la correspondance conservée aux archives secrètes du Vatican, la première mention de cette congrégation apparaît dans une dépêche de Rospigliosi à De Vecchi datée du 15 juillet 1656⁶⁶, alors que La Peyrère, encore prisonnier, a accepté de se convertir et signé une déclaration autographe à cet effet. Rospigliosi informe que le pape se réjouit de ces bonnes dispositions. Il joint une lettre du Saint-Office montrant combien Sa Sainteté défère aux interventions du prince. Par ailleurs, la profession de foi rédigée par Nypho que nous avons mentionnée se trouve accompagnée de l'information suivante : « L'original de cette écriture a été envoyé au Saint-Office le 23 septembre 1656 »⁶⁷. Enfin, dans le mois qui suivit la conversion, le 28 avril 1657, Rospigliosi fit savoir à De Vecchi que le Saint-Office désirait « d'avoir tous les actes faits lors de la détention comme de la rétractation de La Peyrère »⁶⁸. Sa Sainteté demandait donc leur envoi sous forme authentique afin de les joindre à ceux qui avaient déjà été obtenus. Le 16 juin suivant, Rospigliosi accusait réception de « la copie authentique des actes faits là-bas dans la cause de La Peyrère »⁶⁹. C'est la dernière dépêche du secrétaire d'État relative à cette affaire.

Si ce dossier complet ne semble pas présent dans les archives du Saint-Office, dont un tiers a disparu lors du transfert à Paris ordonné par Napoléon⁷⁰, quatre décrets relatifs à cette affaire datés de 1657 y sont demeurés⁷¹. Dans le recueil consacré à cette année-là, ces *decreta* ont tous été signalés en marge par un trait de crayon d'une main anonyme. Ils confirment ou complètent les informations fournies par le P. Duneau qui n'y est pas mentionné,

65. *Op. cit.*, p. 238-241.

66. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 74.

67. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 40, fol. 351.

68. ASV, *Segreteria di Stato, Fiandra*, 142, fol. 126, « Desidera la sac. Congregazione del S. Uffizio di haver tutti gli atti fatti costi tanto nella retentione, come nella ritrattat.ne del Periere, onde è mente della Santità di N. S.re, che V. S. li mandi in autentica forma à effetto che si possano unire con quelli, che è occorso di reiterare qui in tal materia ».

69. *Ibid.*, fol. 132 v.

70. Voir J. Tedeschi, *op. cit.*, « The dispersed archives of the Roman Inquisition », p. 23-47.

71. Sur la catégorie des *decreta* du Saint-Office, voir *ibid.*, p. 65. Sur le fonctionnement du Saint-Office et sur ses décrets, voir Bruno Neveu, *L'erreur et son juge, remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Napoli, Bibliopolis, 1993, p. 445-453.

ses intrigues étant restées secrètes. Ils font intervenir un nouvel acteur appartenant à la Compagnie de Jésus.

Le premier décret date du début avril. Il révèle que le Saint-Office fut impliqué dans l'affaire non seulement par l'intermédiaire du cardinal Francesco degli Albizzi, désigné par le pape début mars pour superviser la conversion, mais aussi par ses propres réseaux qui l'informèrent depuis Turin au début du mois suivant de l'introduction dans la péninsule de l'ouvrage incriminé sans pourtant mentionner son auteur demeuré anonyme : « La lettre écrite le 4 avril par l'inquisiteur de Turin ayant été lue, par laquelle il signifie que là était apparu un livre intitulé *Les préadamites* imprimé l'an 1655 sans nom d'auteur ni lieu d'impression, il a été décrété de s'informer des agissements de l'auteur du livre dont il faut prendre soin de recueillir les exemplaires »⁷². La congrégation du Saint-Office s'intéressa donc à La Peyrère par deux voies : dans un cas c'était une affaire de routine, l'identification et le contrôle d'un livre suspect, dans l'autre, une conversion traitée par le saint pontife à la demande d'un prince souverain, mais liée à la récusation du même ouvrage.

Le second décret date de la mi-juillet. Il nous apprend que l'auteur a été identifié et que les deux affaires n'en forment donc plus qu'une. Le Saint-Office l'instruit en remontant à son origine : l'arrestation bruxelloise. Alors que dans un premier temps l'institution avait demandé la recherche des exemplaires des *Préadamites* pour en arrêter la diffusion, cette fois le décret mentionne un seul exemplaire destiné à alimenter le dossier : « La lettre de l'abbé de Monte Reale écrite à Bruxelles le 26 mai a fait l'objet d'un rapport, il y envoie les actes relatifs à l'emprisonnement d'Isaac de La Peyrère auteur du livre des *Préadamites*, et on a dit de s'en procurer un exemplaire à conserver dans l'archive du Saint-Office »⁷³. Nous connaissons déjà l'abbé de Monte Reale, il n'est autre que l'internonce Girolamo de Vecchi.

72. Archivio della Congregazione per la Dottrina della Fede (ACDF), *Decreta, anno 1657*, fol. 65 v. : « Feria 4^a Die 9. Maij 1657, Inq.ri Taurini lectis lris datis 4. Aprilis, quibus significat ibidem comparuisse librum, cui titulus Praeadamitae impressum anno 1655. absque nomine Authoris, et loco impressionis ; Decretum ut certioetur de his quae facta sunt per Authorem libri, cuius exemplaria colligere curent ».

73. *Ibid.*, fol. 103 v. : « Feria iij Die xi. Julij 1657, Fuerunt relatae l.rae Abbas Montis Realis datis Bruxellis 26 Maij, quibus mittit acta facta circa Carcerationem Isaci Perierae Authorem libri Praeadamitae, et dictum, ut procuretur exemplum libri, ad effectum retinendi in Archivio S. Officij ».

Après ces deux brefs décrets, le début d'octobre nous en offre un plus développé :

Le révérend père assesseur a fait rapport à Sa Sainteté qu'Isaac de La Peyrère voulait quitter Rome et retourner en Belgique où il est appelé par son maître le prince de Condé afin de séjourner auprès de lui, et que le sieur Holstenius avait récupéré l'écrit par lequel il avait désormais voulu rendre compte de sa conversion et rétracter la thèse exprimée dans l'opuscule des *Préadamites*, et qu'il avait transmis cet écrit par le P. Honoré Fabri qui jouit de toute sa confiance. Sa Sainteté a ordonné de faire en sorte que cet écrit fût confié aux soins du P. Fabri lui-même, qu'il fût amendé autant que possible et qu'on s'occupât de son édition comme de sa publication⁷⁴.

Au début d'octobre c'est donc un retour vers le prince de Condé qui s'annonce. Le P. Duneau introduira à la fin du mois la possibilité d'une ouverture vers Mazarin justifiant une étape parisienne, même si le cardinal répondit dès l'abord négativement aux propositions du jésuite⁷⁵. Ce décret complète par ailleurs notre information sur le rôle du P. Holstenius dans la conversion : il en recueille le fruit, l'*Epistola ad Philotimum* contenant la rétractation de l'ouvrage incriminé, qui importe tant à la propagande papale. Enfin, nous assistons à l'apparition d'un quatrième jésuite. Un premier, le P. Bergier, si l'on en croit Pierre Bayle, avait brutalement commencé l'affaire en causant l'emprisonnement dans les geôles bruxelloises, un second, le P. Schega, confesseur de l'archiduc, avait assuré la poursuite de cet emprisonnement, un troisième, le P. Duneau, avait continué plus délicatement à Rome, mêlant piété et politique, un quatrième, le P. Fabri, surgit finalement pour opérer la censure préalable. Ni Pintard, ni Oddos, ni Popkin, ni Quennehen, ni Pietsch ne mentionnent ni Schega, ni Duneau, ni Fabri. C'est ce dernier qui sert d'intermédiaire entre le converti et le préfet de la Vaticane pour transmettre le manuscrit de l'*Epistola ad Philotimum* et c'est

74. *Ibid.*, fol. 154 : « FERIA IIIJ Die 3. Octobris 1657, Facta per R. P. D. Assessorem relatione Sanct.mo, quod Isaac Pereira intendebat discedere Roma, et reverti in Belgium, quo evocabatur à Principe Condeo Domino Suo, et propter quaedam desiderare inter ipsum, et D. Holstenium recuperaverat scripturam, qua iam intenderat reddere rationem suae Conversionis, et retractare sententiam statutam in libello de Praeadamitis, et quod scripta eadem illi transmiserat per P. Honoratum Fabri Soc. Jesu, cui multum confidit ; Sanctitas Sua iussit, ut curarent haec per eundem P. Fabrum considerari, ut prodeant quam maxime castigata, et deinde Editio, ac publicatio eorundem procuraretur ».

75. Voir notre article cité note 1.

lui qui est désigné par le pape pour surveiller sa publication. La Peyrère souligne la confiance qu'il lui accorde. Jusqu'à quel point amenda-t-il le texte ? Le P. Duneau n'a nullement fait part de cette intervention à Mazarin, attirant seulement l'attention sur son propre rôle dans la genèse de l'*Epistola*.

Le P. Honoré Fabri (1607-1688) était théologien de la Sacrée Pénitencerie⁷⁶. Surtout connu pour ses travaux scientifiques, il entretint une correspondance avec les PP. Mersenne et Gassendi⁷⁷. Il s'illustra aussi dans l'affaire du jansénisme, dédiant deux ouvrages au cardinal degli Albizzi, *Pithanophilus seu Dialogus, vel Opusculum de opinione probabili* (Romae, Typis HH. Corbeletti, 1659) et *Honorati Fabri, Societatis Jesu, Apologeticus Doctrinae Moralis ejusdem Societatis* (Lugduni, Sumptibus Laurentii Anisson, 1670)⁷⁸. Sur cette matière, il fut en correspondance suivie avec le P. Annat, confesseur du roi⁷⁹. Le P. Duneau le mentionne peu dans ses lettres, essentiellement pour sa tentative infructueuse d'obtenir l'évêché de Bertinoro⁸⁰. Le troisième décret du Saint-Office que nous venons de lire nous amène à la conclusion suivante : de ses débuts à sa fin, la conversion de l'auteur des *Préadamites* fut suivie par les jésuites. Ce n'est pas un hasard si leur général, qui est alors le P. Goswin Nickel⁸¹, avait lu son livre⁸². Deux ans plus tôt, la conversion de Christine de Suède avait elle

76. Sur lui voir « Fabri, Honoré », Carlos Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, nouvelle édition, Bruxelles-Paris, Oscar Schepens-Alphonse Picard, 12 vol., t. 3, col. 511-521, et aussi, avec bibliographie récente, Jean-Louis Quantin, « "Si mes Lettres sont condamnées à Rome..." », *Les Provinciales* devant le Saint-Office », *xvii^e siècle*, n° 265, 2014, p. 587-617.

77. Voir par exemple ses lettres scientifiques dans BnF, Nouvelles acquisitions latines 600.

78. On peut ajouter à ces imprimés du P. Fabri, le manuscrit de la BAV, Vat. lat. 12052, *Disputatio de Opinione probabili cum Honorato Fabri Soc.tis Jesu praesbytero, Stephani Gradii Ragusini Bibl.cae Vaticanae Custodis*.

79. Ludovico Pastor, *Storia dei papi*, vol. 14, 1^{ère} partie, Innocenzo X, Alessandro VII, Clemente IX (1644-1676), Roma, Desclée, 1932, p. 480-481.

80. Archives des Affaires étrangères, CP Rome 138 : 17 novembre 1659, fol. 52 ; 5 janvier 1660, fol. 256 ; 9 février 1660, fol. 364.

81. Non le P. Oliva comme l'affirme Oddos, *op. cit.*, p. 89. La Peyrère rencontra le P. Oliva pas encore général de la Compagnie qui lui avoua que s'ils avaient eu à traiter avec lui de son système ils n'eussent pas su quoi lui répondre (si rationibus tecum nobis agendum fuisset, nescio quid tibi respondissemus), voir Pietsch, *op. cit.*, p. 229, d'après les *Mémoires* de Philibert de La Mare. Un jésuite de plus.

82. Popkin, *op. cit.*, p. 14.

aussi été un chef-d'œuvre de la Compagnie⁸³. La reine connaissait bien La Peyrère qui avait représenté Condé auprès d'elle aux Pays-Bas en 1654. Ce fut probablement elle qui finança la publication des *Préadamites*⁸⁴.

Le dernier décret date de fin novembre. Il confirme le projet de sacerdoce du nouveau catholique ainsi que la perspective de bénéfices offerte par le pape mentionnée dans la correspondance du P. Duneau : « Sa Sainteté ayant lu le mémoire d'Isaac de La Peyrère récemment converti à la foi catholique, demandant d'être admis aux ordres et à tous les bénéfices, quoique né et éduqué dans l'hérésie de Calvin, concéda à cet orateur la faculté de recevoir les ordres sacrés comme le sacerdoce et de prendre les bénéfices simples. Pour les autres, il y sera admis quand ils lui seront conférés »⁸⁵. La Peyrère ne deviendra jamais prêtre mais il vivra ses dix dernières années en tant que pensionnaire laïc chez les oratoriens d'Aubervilliers⁸⁶.

LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE

René Pintard comme Andreas Pietsch ont exploité le fonds Barberini de la Bibliothèque Vaticane, l'un pour les manuscrits, l'autre pour un exemplaire imprimé de l'*Epistola ad Philotimum*. Ni l'un, ni l'autre n'ont pensé au fonds Chigi, celui de la famille d'Alexandre VII. Jeanne Bignami-Odier, en esquisant son histoire, remarque qu'il n'a pas encore été suffisamment étudié et qu'il réserve « beaucoup de découvertes »⁸⁷. On y trouve en

83. Sur ce point, voir en particulier Cesare D'Onofrio, *Roma val bene un'abiura, Storie romane tra Cristina di Svezia, piazza del Popolo e l'Accademia d'Arcadia*, Roma, Fratelli Palombi, 1976, p. 40-50.

84. Pintard, *op. cit.*, p. 421 ; Oddos, *op. cit.*, p. 76.

85. ACDF, *Decreta, anno 1657*, fol. 184 v. : « Feria V. Die 22. 9mbris 1657, Isaaci Perierij nuper ad fidem Catholicam conversi petentis dispensari ad ordines, et beneficia quaecumque, non obstante quod sit natus, et educatus in haeresibus Calvinii ; Lecto mem.li S.mus concessit facultatem Oratori accipiendi Ordines sacros, ac etiam sacerdotium, et suscipiendi Beneficia simplicia. Quoad alia, quando sibi conferantur, dispensabitur ».

86. Oddos, *op. cit.*, ch. XII, « La retraite à Aubervilliers ».

87. *La Bibliothèque Vaticane de Sixte IV à Pie XI, Recherches sur l'histoire des collections de manuscrits*, avec la collaboration de José Ruyschaert, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1973, note 42, p. 150.

effet trois sources relatives à l'affaire dont nous traitons, deux manuscrites et une imprimée.

En ouvrant cette étude aux Archives secrètes du Vatican, nous avons remarqué qu'une dépêche du secrétaire de l'inter-nunciature de Bruxelles Ferdinando Nypho datée du 5 février 1656, mentionnée dans celle qu'il envoyait le 19 du même mois, manquait. Elle se trouve à la Bibliothèque Vaticane dans un recueil du fonds Chigi réunissant des envois chiffrés de diverses nonciatures accompagnés de leurs réponses. Nypho y révèle avoir été averti par une personne zélée de la présence dans la ville de l'auteur du « livre pernicieux des *Préadamites* » qu'il traduit en français afin de le rendre accessible à toutes sortes de personnes. Le secrétaire demanda le châtement du coupable au vicaire de l'archevêque de Malines, Le Roy. Ce dernier lui opposa la protection du prince de Condé qui rendait l'entreprise difficile, promettant d'agir si Nypho lui fournissait une preuve⁸⁸. Rien que nous ne sachions déjà, la lettre du 19 février reprenant ces informations pour les préciser. C'est surtout la réponse de Rospigliosi qui se révèle intéressante : « Notre Seigneur a loué la diligence dont Votre Seigneurie fait savoir qu'elle a usé contre le pernicieux livre récemment arrivé à Bruxelles. Sa Béatitude en attend de votre part une relation circonstanciée et s'il est imprimé Votre Seigneurie pourra en envoyer un exemplaire afin que le contenu puisse en être considéré »⁸⁹. Le pape fut donc dès le début informé par son secrétaire d'État de cette affaire et il y prit aussitôt une part active, ce qui peut expliquer l'importance qu'on lui accorda.

Durant tout son pontificat, Alexandre VII tint un journal, arrêté six jours avant sa mort. Il contient environ 50 000 notices surtout exploitées par les historiens d'art⁹⁰. Il n'est pas dépourvu

88. BAV, ms. Chigi.C.III.78, *Proposte e risposte di cifre delli Mons. Nunzi in Napoli, Torino, Colonia, Lucerna, Bruxelles, Firenze, Milano, Malta*, fol. 132, Di Bruxelles dal Sr Nipho à 5. Febraro 1656.

89. *Ibid.*, fol. 140, Al Sr Nipho in Bruxelles, A 26. Febraro 1656 : « Hà lodato N. Sre le diligenze che VS significa haver usato costi contro il p.nicioso libro nuovam.e venuto à Brusselles, intorno al quale aspetta S. Bne di sentir da lei una distinta relatione, e sè è impreso potrà VS. mandarne un esemplare, acciò possa considerarsi il contenuto di esso ».

90. Richard Krautheimer, Roger B. S. Jones, « The Diary of Alexander VII, Notes on Art, Artists and Buildings », *Römische Jahrbuch für Kunstgeschichte*, 15, 1975, p. 199-233.

d'intérêt en ce qui regarde notre auteur dont on sait qu'il fut reçu en audience par ce pape. Celui-ci lui consacra trois notices, les 10, 11 et 12 février 1657. La première tient en ces mots : « à 22 heures nous recevons M. Holstenius à propos de Perier et nous devons nous résoudre à entendre celui-ci, et après Mgr de Bagni »⁹¹. Le rôle du P. Holstenius dans cette affaire est connu par d'autres sources : la lettre de remerciement que lui adressa le prince de Condé et le témoignage du P. Duneau. Ce dernier explique qu'Alexandre VII désigna le bibliothécaire de la Vaticane pour veiller à la conversion, pouvant laisser croire que celui-ci n'intervint qu'à la suite de l'ordre donné lors de l'audience⁹². En réalité, le journal nous révèle que le pape reçut La Peyrère après avoir consulté le P. Holstenius. L'intérêt commun des deux hommes pour la géographie n'avait pas dû nuire à leur rapprochement⁹³. La deuxième notice nous informe qu'une audience fut accordée au cardinal Bragadino et au cardinal Carpegna le 11 février, elle s'achève par ces mots qui permettent de saisir l'intérêt d'Alexandre VII pour cette affaire : « on pense aussi à Perier »⁹⁴. La troisième notice tient en ces termes : « 12 février, lundi de carnaval audience à M. Perier et à l'agent du prince de Condé ensemble, à 16 h. »⁹⁵. Cet épisode a stimulé l'imagination des critiques⁹⁶. Il est évident que pour le souverain pontife il relevait autant de la foi que de la diplomatie. Il s'agissait de convertir un hérétique mais aussi de satisfaire un prince souverain qui, pour le Saint-Siège, n'était pas un pion secondaire sur l'échiquier international.

91. BAV, ms. Chigi.O.IV.58, *Journal d'Alexandre VII*, fol. 35 v. : « a 22. è da noi M. Olstenio circa il Perier, et ci risolviamo [mot déchiffré avec l'aide du Docteur Paolo Vian que je remercie] di udire, e poi M.re de' Bagni ».

92. Voir notre article cité note 1. Sur les liens de Holstenius avec Alexandre VII, voir Peter Rietbergen, « Lucas Holstenius (1596-1661), seventeenth-century scholar, librarian and book-collector. A preliminary note », *Quaerendo*, 17/3, 1987, p. 205-231, repris dans *Power and Religion in Baroque Rome, Barberini Cultural Policies*, Leiden, Brill, 2006.

93. Sur cet aspect de la science de Holstenius voir Roberto Almagià, *L'opera geografica di Luca Holstenio*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1942.

94. *Journal d'Alexandre VII*, *op. cit.*, fol. 35 v. : « XI. febr. d.nica. audientia al Card. Bragadino, et al Card. Carpegna = si pensa anco a Perier ».

95. *Ibid.* : « 12. febr. Lun. i del Carnev. l audientia a M. Perier, et all'Ag.e del P.pe di Condè insieme a 16 ».

96. Voir notre article cité note 1.

La Bibliothèque Vaticane conserve six exemplaires de la première édition romaine de l'*Epistola ad Philotimum*. Les autres bibliothèques de la Ville éternelle au moins neuf⁹⁷. Soit une quinzaine, ce qui laisse penser que l'opuscule dut être largement diffusé, sans compter l'édition allemande et la traduction française. Parmi les exemplaires de la Vaticane se trouve celui qui fut dédié à Alexandre VII⁹⁸. Il est relié en parchemin flexible, portant sur la page de garde ce texte écrit de la main de l'auteur⁹⁹ : « Isaacus Peyrerius/ Ad Librum suum, oblatum/ Sanctissimo et Maximo Pontifici,/ PAPAЕ ALEXANDRO VII./ Nunc te membranâ pro tempore teximus : at tu/ Cùm melior nobis sors riserit, aureus esto » (Isaac de La Peyrère, à son livre offert au saint et suprême pontife le pape Alexandre VII. Nous te composons maintenant sur le parchemin en raison des circonstances, mais toi quand un sort meilleur que le nôtre te sourira, sois d'or) (Figure 3). Dans ce distique, l'espoir paraît le disputer à l'amertume.

LA CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE DE LA FOI

Au verso du titre orné des armes du souverain pontife, au-dessus des deux imprimaturs, apparaît une vignette chalcographiée propre à cet exemplaire : elle montre le Christ s'adressant aux apôtres dans un cadre ovale qui déroule ce verset de l'évangile de Marc 16, 15 : « EVNTES IN VNIVERSVM MVNDVM PRAEDICATE EVANGELIVM OMNI CREATVRAE » (Allez par tout le monde, prêchez l'Évangile à toutes les créatures) (Figure 4). Il s'agit de la marque éditoriale de la congrégation de la propagande de la foi, fondée en 1622 pour répandre la doctrine catholique, notamment face aux avancées de la Réforme. Elle fut utilisée sur un grand nombre d'ouvrages en version xylographiée. Outre l'*Epistola ad Philotimum*, nous n'en connaissons que deux

97. Exemplaires vus : quatre à la Bibliothèque nationale de Rome, trois à la Biblioteca Angelica (dont un *ex legato* de Lucas Holstenius, N.6.13(2), voir Alfredo Serrai, *La biblioteca di Lucas Holstenius*, Udine, Forum, 2000, n° 32, p. 162, et un autre *ex legato* du cardinal Noris daté de 1704, F. ANT.L.3.22), un à la Vallicelliana, un à l'Alessandrina.

98. Stamp. Chig. IV.796.

99. L'écriture est la même que dans la déclaration autographe reproduite fig. 2 du présent article, notamment la forme particulière des e.

occurrences chalcographiées du même type, toutes deux datées de 1642, pour les *Constitutiones apostolicae sacrae congregationis de Propaganda Fide* et pour l'*Ordo divinae missae Armenorum*. La page de titre de l'exemplaire dont nous traitons indique bien : « Typis Sacrae Congregationis de Propaganda Fide », information absente des autres exemplaires consultés.

Andreas Pietsch a montré grâce aux *Acta* de cette congrégation comment dans la séance qui se déroula le 3 novembre 1657, l'ouvrage ayant été imprimé, il fut décidé d'en faire disparaître la mention de l'éditeur. Il reproduit le résumé de cette décision¹⁰⁰. Les motifs qui y conduisirent ne valent pas moins la peine d'être rapportés : « La rétractation de l'auteur des *Préadamites* a été imprimée ; certains ont néanmoins fait remarquer qu'il ne convenait pas de mettre sur la page de titre *Typis S. Cong. is* afin que cela ne parût pas chose concertée, ni que lui ou ses partisans, s'ils se repentaient, pussent s'excuser d'avoir agi par complaisance pour Votre Sainteté, se justifiant aussitôt par le moyen de ce titre »¹⁰¹.

Andreas Pietsch a aussi découvert dans la bibliothèque des archives du Saint-Office un exemplaire de l'*Epistola*. C'est le seul autre que nous connaissions portant le nom de l'éditeur et sa vignette. Sur sa page de titre figure la mention manuscrite : « S. R. et Un'sis Inq.nis ex dono Auctoris » (Propriété de la sainte inquisition romaine et universelle par don de l'auteur)¹⁰². Il y eut donc deux impressions, une première portant les signes de l'éditeur, une seconde où ils disparurent sur ordre pontifical. Nous ne connaissons que deux exemplaires de la première, l'un de dédicace à Alexandre VII, l'autre de présentation au Saint-Office. Ni l'un, ni l'autre ne furent destinés à la diffusion publique qui s'effectua en ôtant toute trace permettant d'identifier l'éditeur.

Parmi les réformés dont le P. Holstenius avait accompagné l'entrée dans l'Église catholique se trouvait le comte Christophe de Rantzau, qui, sous sa conduite, témoigna de son cheminement

100. *Op. cit.*, p. 206, note 25.

101. ACDF, *Acta Sacrae Congregationis de Propaganda Fide*, tomus 26, anno 1657, p. 485, Audientia Sanct.mi die 3. 9mbris 1657, Rescriptum, [en marge : Stampa] : « Si è stampata la ritrattat. e dell'Autore de' Preadamiti ; è stato p.ò motivato da alcuni, che non sia bene di porre nel frontespizio Typis S. Cong. is, acciò non paia cosa procurata, e mendicata, ne egli, ò i suoi aderenti potessero, pentito, scusarsi d'haverlo fatto in gratiam della Stà Vra, autenticando qu.sto cetto con quel titolo ».

102. *Op. cit.*, p. 206, note 26.

dans un opuscule publié à Rome en 1651 chez Lodovico Grignani et republié en 1662 sur les presses de la congrégation de la propagande de la foi, l'*Epistola ad Georgium Calixtum professorem Helmstedensem qua sui ad ecclesiam catholicam accessus rationes exponit*. Irene Fosi donne cette publication en exemple de la nouvelle politique de conversions plus culturelle inaugurée par Alexandre VII¹⁰³. Christophe de Rantzau s'y explique dans une lettre à Georg Calixt, professeur réformé à tendances œcuméniques de l'université de Helmstedt¹⁰⁴. La Bibliothèque Vaticane possède deux exemplaires manuscrits de cet ouvrage munis des annotations de Holstenius, probables versions préparatoires¹⁰⁵. Une traduction allemande parut en 1652 à Cologne. Sous la même direction, La Peyrère procéda pareillement, publiant son *Epistola ad Philotimum* sur les presses de la propagande de la foi en 1657 et la faisant suivre en 1658 par une traduction personnelle en langue vulgaire dans son pays d'origine pour une diffusion hors des cercles savants. Il y eut aussi, on le sait, une édition de la version latine la même année à Francfort. Alors que la lettre de Rantzau était adressée à une personne réelle, celle de La Peyrère l'est à un imaginaire Philotime (en grec : celui qui recherche les honneurs, homme ambitieux), mais les deux opuscules, à peu de temps de distance, obéissent à un projet similaire, entre la supervision du P. Holstenius et les presses de la propagande de la foi, la publication latine et sa traduction en vulgaire pour une plus large diffusion. Un genre d'écrit privilégié par la Contre-Réforme se révèle ici : le récit de conversion. Entre l'opuscule de Rantzau et celui de La Peyrère, Samuel Sorbière dédia à Mazarin le *Discours du sieur de Sorbiere sur sa conversion à l'Église catholique* (Paris, Antoine Vitré, 1654). Le contexte diffère mais l'opuscule témoigne de la même stratégie contre-réformiste : la conversion d'un homme de lettres ou d'un lettré, loin de rester circonscrite au for intérieur, devait se manifester par la

103. *Op. cit.*, p. 192-193.

104. Sur les rapports entre les deux hommes, voir Jürgen Stillig, *Jesuiten, Ketzer und Konvertiten in Niedersachsen, Untersuchungen zum Religions- und Bildungswesen im Hochstift Hildesheim in der Frühen Neuzeit*, Hildesheim, Bernard, 1993, p. 265-297.

105. BAV, ms. Barb. lat. 968 et 995. Cités par Wolfgang Prange, *Christoph Rantzau auf Schmoel und die Schmoeler Leibeigenschaftsprozesse*, Neumünster, Karl Wachholtz Verlag, 1965, p. 23.

publication¹⁰⁶. Le P. Holstenius veillait à ce qu'il en fût ainsi. Dès 1647, il informait son patron le cardinal Francesco Barberini, que le docteur anglais Thomas Vane avait rendu public son retour dans la véritable Église par un opuscule sorti à Paris en anglais et en français sous le titre *La brebis égarée revenue au bercail*. Il se promettait de le faire paraître en latin sur les presses de la propagande de la foi¹⁰⁷. Si l'ouvrage en anglais existe bien (*A lost sheepe returned home*, s. n., 1645), nous avons cherché en vain les deux autres versions. Il reste que le circuit éditorial polyglotte dans le lequel s'inscrivit la conversion de La Peyrère n'était pas à ses débuts.

Les correspondances diplomatiques conservées aux archives secrètes du Vatican jettent une lumière nouvelle sur l'arrestation, l'incarcération, la conversion et l'abjuration d'Isaac de La Peyrère, jusqu'à présent surtout connues par son témoignage personnel. L'arrestation, permise grâce aux indications des frères Chifflet, s'est opérée à la demande du grand vicaire de l'archevêque de Malines par le moyen de la force armée de l'archiduc. Le prince de Condé l'a perçue comme une atteinte à sa souveraineté sur la personne d'un de ses familiers. Des négociations se sont alors engagées entre lui et les représentants du Saint-Siège, le secrétaire Ferdinando Nypho puis, à partir de mars 1656, l'internonce Girolamo de Vecchi. Ces négociations ont piétiné, chacun restant sur ses positions. Le prince demandait que le prisonnier lui fût remis, ce à quoi se refusait l'autorité ecclésiastique. La situation se dégrada même en avril où par crainte de sa fuite, le prisonnier fut transféré des prisons archiépiscopales aux prisons archiduciales. L'abjuration permit non seulement à La Peyrère d'améliorer

106. Sur ce genre d'écrits, voir par exemple Louis Desgraves, « Un aspect des controverses entre catholiques et protestants, Les récits de conversion (1598-1622) », *La conversion au XVII^e siècle*, Actes du XII^e colloque de Marseille (janvier 1982), Louise Godard de Donville (éd.), Marseille, CMR 17, 1983, p. 89-110.

107. Lettre de Rome, 4 mars 1647, Rome, Biblioteca Vallicelliana, ms. Allacci XCVI, fol. 319 : « Qui gionse li mesi passati un Sigr. Inglese, il Dottore Tomaso Vane, che da perse legendo i santi Padri, e Scrittori Catolici, essendosi accorto della vanità de dogmi nuovi, si è unito con la Chiesa Catolica, e ne ha dato conto al mondo con una scrittura publica di questa sua mutazione, stampata in Parigi in Inglese, ed anco in Francese, ch'è una delle piu sensate operette, ch'io viddi mai in questo genere. il titolo è : la pecorella smarita ritornata. ed ad istanza mia si stamparà anco in Latino dalla Congregazione de Propaganda Fide ».

son sort personnel mais elle ouvrit aussi une issue à une impasse diplomatique. Elle fut entérinée à Rome le 11 mars de l'année suivante, ce qui permit à la papauté d'en tirer un meilleur effet de propagande, mais elle fut concrétisée dès avant la sortie de prison par deux documents, la déclaration autographe du 10 juin 1656 et la profession de foi rédigée par Ferdinando Nypho qui fut envoyée le 23 septembre au Saint-Office, désormais en charge de l'affaire. La Peyrère s'engageait à renoncer à ses erreurs et à mettre sa plume au service du Saint-Siège. À Rome il fut confié aux soins du P. Lucas Holstenius, et de deux jésuites, les PP. Duneau et Fabri, ce dernier devant surveiller la publication de l'*Epistola ad Philotimum* comme le révèlent les actes conservés aux archives du Saint-Office. De son début à sa fin, cette affaire releva de la Compagnie de Jésus et du souverain pontife, qui s'y intéressa personnellement. Le fonds Chigi de la Bibliothèque Vaticane conserve, outre des pièces de correspondance manquantes aux archives secrètes du Vatican, le journal tenu par Alexandre VII qui éclaire en particulier le rôle du P. Holstenius. Il conserve aussi l'exemplaire de dédicace à ce pape de l'*Epistola ad Philotimum*, agrémenté d'une épigramme de l'auteur. Cet exemplaire et celui de présentation au Saint-Office, sont, à notre connaissance, les deux seuls portant le nom et la marque de l'éditeur, signes d'identification qui furent supprimés pour la diffusion publique. La volonté de propagande, accentuée sous le pontificat d'Alexandre VII, notamment grâce au rôle de la congrégation *De propaganda fide*¹⁰⁸, se heurta ici à la crainte d'une possible rétractation. Mais La Peyrère s'en garda bien, il ne chercha pas non plus à tirer avantage financier de son changement de religion. Les conversions s'accompagnaient aussi de gratifications, des bénéfices ecclésiastiques furent proposés mais sous l'influence du P. Duneau, qui servait en secret Mazarin, et sans doute désireux de ne pas s'assujettir directement au Saint-Siège, La Peyrère les refusa¹⁰⁹. Il resta au service du prince de Condé.

yvan.loskoutoff@univ-lehavre.fr

108. Irene Fosi, *op. cit.*, ch. VII.

109. Voir notre article cité note 1.

IOANNES DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA
Episcopus Namurcensis, omnibus has visuris, salutem in Domino.

A Duenisse iam tempora, de quibus Apostolus 2. Timoth. 4. cum sanam doctrinam non sustinebunt; sed ad sua desideria coaceruabunt sibi magistros prurientes auribus, & à veritate quidem auditum auertent, ad fabulas autem conuertentur, demonstrat certus, qui recenter è prælo (impresso incognito) prodijt liber anonymus; intitulatus de Præadamitis, cum I. a parte sistematis Theologici ex Præadamitarum hypothesi in quinque libros digesti, & certa adhortatione ad Synagogas Iudæorum vniuersas. Author huius imprimis à veritate auditum auertit, dum infantes & adultos non nisi per imputationem peccauisse declarans se Calvinianum ostendit: & per dictas litteras, vbi se optat vnum ex Iudæis, se Iudaismo affectum asserit. Ad fabulas autem conuertitur, dum contra vnanimen SS. Patrum consensum, homines ante Adamum specie differentes conditos esse inducit: diluuium non vniuersale facit, sed tantum in Palestina: Adami infantiam, & multa alia de eodem fabulosa spargit. Quia vero idem Apostolus consequenter Timotheum, & in eo omnes Episcopos monet vt vigilent, in omnibus laborent, opus suum impleant; Nos, licet immeriti, in Episcopatu etiam constituti, Nobis id dictum existimantes, ne & oues nostræ per tales libros peruertantur, & ad nociuas fabulas inducantur, librum istum, vbi legimus & per alios viros graues legi & examinari curauimus prohibendum duximus, & prohibemus strictissimè eum legi, retineri aut vendi, tanquam sententias hæreticas, erroneas, temerarias, & perniciosas continentem. Declarantes eum, aut eos, qui dictum librum, post notitiam huius nostræ prohibitionis legere, retinere aut vendere præsumperint, in excommunicationem maiorem, iuxta inhibitiones Pontificias desuper latas, incidere & incidisse. Ordinantes Promotori nostro, vt super authore, impressore & venditoribus sese informet, vt informationibus visis, statuatur ea in parte, quod iuris erit. Datum Namurci die tertia anni 1656. sub Sigillo nostro, & Secretarij nostri signatura.

De Mandato per Illustres ac Reuerendiss. Domini præfati H. DE ZVERENDONCO Secret.

NAMURCI, Typis Petri Gerardi Typogr. jurat. 1655.

70

Figure 1. Condamnation des *Praeadamitæ* d'Isaac de La Peyrère par l'évêque de Namur, 3 janvier 1656 (Archives secrètes du Vatican).

Bertissime Pater



ARCHIVUM SECRETUM ARCHIVUM SECRETUM
VATICANUM VATICANUM

Isaacus Peyrèrius auctor libri cui
titulus est. *Pro Adamita* &c. ad Sancti-
tati vestrae pedes humiliter produens
omni subiectioni exponit sibi singulari
Dni auxilio Catholica veritatis lumina ita
affulsisse, ut errorum suorum vitæque
antiquitate perteritus, publicam fidei
professionem inuictæ, omnibus adversus
Cathedram Petri nisi extollentem doctrinam
abiurare et detestari paratus sit. Quod
ut solidius et major cum aedificatione
fiat, humillime a B. V. sibi indulgenti
rogat; ut in alma Urbe, religione atque
impetis orbis capite, ad hunc huiusmodi
præstare valeat. Et præsertim a sanctissimis
Quæritæ mandatum accipere, refutandi
non solum opera propria, sed et aliorum
quorumcumque qui adversus sanctam
Hæc scribere aut dogmatizare præ-
sumpserunt. Quam Deus Pater. Datum
Bruxellis die Decima Junij anni
1663.

Isaacus Peyrèrius. 262

Figure 2. Abjuration autographe d'Isaac de La Peyrère, Bruxelles, 10 juin 1656 (Archives secrètes du Vatican).

Isaacus Peyrerius
Ad Librum suum, oblatum
Sandissimo et Maximo Pontifici,
PAPÆ ALEXANDRO VII.

Nunc te membrana pro tempore tenemus: at tu
Cum melior nobis fors viscerit, auribus esto.

Figure 3. Dédicace autographe de l'*Epistola ad Philotimum*
(Bibliothèque Vaticane, Stamp. Chig. IV.796).



Imprimatur, Si videbitur Reuerendissimo
Sac. Pal. Apost. Magistro.

*M. A. Episcopus Ierapoli-
tanus Viceger.*

Imprimatur,
*F. Raymundus Capisuccus Magister
Sac. Pal. Apostol.*

Figure 4. Verso du titre de l'*Epistola ad Philotimum*
(Exemplaire de dédicace à Alexandre VII,
Bibliothèque Vaticane, Stamp. Chig. IV.796).